



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 01258

Numéro SIREN : 332 835 131

Nom ou dénomination : AXIOME AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2013 sous le numéro de dépôt 14369

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

PVB - SOCIETE D'AVOCATS

215 rue Samuel Morse
Le Triade III - CS 79016
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 88 B 1258 / 2013-A-14369

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 15/11/2013, les actes suivants :

Projet de traité de fusion en date du 15/11/2013

- Fusion absorption - DE LA SOCIETE AXIOME AUDIT PAR LA SOCIETE AXIOME AUDIT
ET STRATEGIE

Concernant la société

AXIOME AUDIT

Société par actions simplifiée

215 rue Samuel Morse le Triade 3

34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-14369 le 15/11/2013

R.C.S. MONTPELLIER 332 835 131 (88 B 1258)

Fait à MONTPELLIER le 15/11/2013

LE GREFFIER



A 14369

88 B 258

15 NOV. 2013

**TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
DE LA SOCIETE AXIOME AUDIT
A LA SOCIETE AXIOME AUDIT ET STRATEGIE**

ENTRE LES SOUSSIGNES:

LA SOCIETE AXIOME AUDIT,

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est 215 Rue Samuel Morse LE TRIADE 3, 34965 MONTPELLIER CEDEX 2, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 332 835 131,

Représentée par Monsieur Frédéric CARROBE, agissant en qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée "la Société Apporteuse",

D'UNE PART,

ET:

LA SOCIETE AXIOME AUDIT ET STRATEGIE,

Société à responsabilité limitée, au capital de 37 020 euros, dont le siège social est le Triade 3 - 215 rue Samuel Morse 34965 MONTPELLIER CEDEX 2, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 404 270 852,

Représentée par Monsieur Steve AMAT, agissant en qualité de cogérant dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée "la Société Bénéficiaire",

D'AUTRE PART

PREALABLEMENT A LA CONVENTION D'APPORT PARTIEL D'ACTIF FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
EXPOSE.....	2
CHAPITRE I : DESCRIPTION DES APPORTS	4
ARTICLE 1.1 - DESIGNATION DES BIENS ET DROITS APPORTES	5
ARTICLE 1.2 - DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A LA BRANCHE D'ACTIVITE A TRANSMETTRE.....	7
ARTICLE 1.3 - PROPRIETE ET JOUISSANCE.....	9
CHAPITRE II : CHARGES ET CONDITIONS	10
ARTICLE 2.1 - ENONCE DE CES CHARGES ET CONDITIONS	10
ARTICLE 2.2- LES APPORTS DE LA SOCIETE AXIOME AUDIT SONT EN OUTRE, FAITS SOUS LES AUTRES CHARGES ET CONDITIONS SUIVANTES:	11
ARTICLE 2.3. - POUR CES APPORTS, LA SOCIETE AXIOME AUDIT PREND LES ENGAGEMENTS CI-APRES :	12
CHAPITRE III : REMUNERATION DES APPORTS	12
CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES.....	13
CHAPITRE V : DECLARATIONS GENERALES	13
CHAPITRE VI- DECLARATIONS FISCALES	14
ARTICLE 6.1 - DISPOSITIONS GENERALES.....	14
ARTICLE 6.2- DISPOSITIONS PLUS SPECIFIQUES	15
CHAPITRE VII: DISPOSITIONS DIVERSES	17
ARTICLE 7.1 - FORMALITES	17
ARTICLE 7- 2 - DESISTEMENT	18
ARTICLE 7.3- REMISE DE TITRES	18
ARTICLE 7.4 - FRAIS	18
ARTICLE 7.5- ELECTION DE DOMICILE	18
ARTICLE 7.6- POUVOIRS.....	18
ARTICLE 7.7- AFFIRMATION DE SINCERITE.....	19

EXPOSE

Le présent projet a été établi en vue de réaliser l'apport partiel par la société AXIOME AUDIT de sa branche d'activité de Commissariat aux comptes placées sous la responsabilité de Monsieur Steve AMAT et Monsieur Pierrick BELEN à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, cette opération sera placée sous le régime des scissions conformément aux dispositions des articles L. 236-16 à L. 236-22 du Code de commerce.

NA

I. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES

A/ La société AXIOME AUDIT est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, en application de la législation en vigueur ou prévue par les normes ou les usages professionnels et la prise de participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al 7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994.

Son activités est exercée en trois branches, chacune placée sous la responsabilité d'un Commissaire aux comptes inscrit et associé de la société AXIOME AUDIT, savoir Monsieur Steve AMAT, Monsieur Pierrick BELEN et Monsieur Frédéric CARROBE.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 30 décembre 1988.

Le capital social de la société AXIOME AUDIT s'élève actuellement à 60 000 euros. Il est réparti en 2761 actions d'égal montant intégralement libérées.

B/ La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, en application de la législation en vigueur ou prévue par les normes ou les usages professionnels et la prise de participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al 7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994,.

La durée de la société est de 50 ans et ce, à compter du 13 juin 1996.

Le capital social de la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE s'élève actuellement à 37 020 euros. Il est réparti en 1 234 parts sociales de 30 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

C/ La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE ne détient aucune participation dans la société AXIOME AUDIT.

D/ Monsieur Frédéric CARROBE, cogérant de la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE est également Président de la société AXIOME AUDIT.

II. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Dans le cadre d'une restructuration globale des activités du groupe AXIOME AUDIT il est apparu opportun d'isoler les activités des différents associés en deux entités distinctes :

1. L'activité exploitée sous la responsabilité de Monsieur Frédéric CARROBE, Président de la société AXIOME AUDIT et particulièrement présente dans le monde associatif demeurerait au sein de cette société,
2. alors que les activités placées sous la responsabilité de Monsieur Pierrick BELEN et Monsieur Steve AMAT sont apportées à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE dont ils seraient alors les seuls animateurs,

Il a été décidé au sein d'AXIOME AUDIT de tendre vers une plus grande spécialisation des activités de part la répartition entre ces deux entités des salariés spécialement formés en fonction de l'activité.

III. METHODE D'EVALUATION

Au plan comptable, l'opération, qui a pour objet une branche autonome d'activité, est soumise au règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable.

Le projet impliquant des sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société AXIOME AUDIT, arrêtés le 31 juillet 2013, ci-annexés.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

CHAPITRE I : DESCRIPTION DES APPORTS

La société AXIOME AUDIT apporte à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE :

La branche complète d'activité Commissariat aux Comptes placée sous la responsabilité de Monsieur Steve AMAT et de Monsieur Pierrick BELEN.

moyennant la prise en charge par la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE des éléments de passif dépendant de cette seule branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport,

étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport aura lieu lors des Assemblées Générales des sociétés AXIOME AUDIT et AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, avec effet au **1^{er} Aout 2013**.

En conséquence,

- la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base de la situation comptable de la société AXIOME AUDIT, arrêtée au **31 juillet 2013** et ci-après dénommée "bilan de référence" ;
- toutes les opérations actives et passives accomplies par la société AXIOME AUDIT dans le cadre de l'activité apportée, depuis le **1^{er} aout 2013** jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport, seront à la charge ou au profit de la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE.

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui s'avéreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contrairement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

ARTICLE 1.1 - DESIGNATION DES BIENS ET DROITS APPORTES

1.1.1. ACTIF APORTE

ACTIFS COMPOSANT LA BRANCHE APPORTEE	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
ACTIF IMMOBILISE	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Frais d'établissement	
Frais de développement	
Concessions, Brevets et droits similaires	
Fonds commercial (1)	
Autres immobilisations incorporelles	
Avances et acomptes	

ACTIFS COMPOSANT LA BRANCHE APPORTEE	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Terrains	
Constructions	
Installations techniques Matériel et outillage	3 100
Autres immobilisations corporelles	
Immobilisations en cours	
Avances et acomptes	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	
Participations mises en équivalence	
Autres participations	
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 100
ACTIF CIRCULANT	
STOCKS ET EN COURS	
Matières premières, approvisionnements	
En-cours de production de biens	
En-cours de production de services	
Produits intermédiaires et finis	
Marchandises	
Avances et acomptes versés sur commandes	
CRÉANCES (3)	
Clients et Comptes rattachés	330 564
Autres créances	88 435
Capital souscrit - appelé, non versé	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	418 999
Charges constatées d'avance (3)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 100
TOTAL ACTIF CIRCULANT	418 999
TOTAL ACTIF APPORTE	422 099

1.1.2. PASSIF PRIS EN CHARGE

PASSIF ATTACHE A LA BRANCHE APPORTEE	Valeur nette comptable
DETTES FINANCIERES	
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	
Emprunts auprès d'établissements de crédit	
Concours bancaires courants	
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
DETTES D'EXPLOITATION	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 046
Dettes fiscales et sociales	156 657
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	83 186
TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE	421 889

1.1.3. ACTIF NET APPORTE

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société AXIOME AUDIT à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE s'élève donc à :

Total de l'actif	422 099 €
– Total du passif	421 889 €

Soit un actif net apporté de 210 €

ARTICLE 1.2 - DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A LA BRANCHE D'ACTIVITE A TRANSMETTRE

Les parties déclarent :

▪ **Concernant le Portefeuille Client :**

- Que le portefeuille client apporté correspond aux mandats placés sous la responsabilité de Monsieur Pierrick BELEN et Monsieur Steve AMAT,
- Que la liste des clients composant ce portefeuille est annexée aux présentes ;
- Que la valeur de ce Portefeuille n'est pas incluse dans le poste « Fonds de Commerce » figurant au bilan de la Société Apporteuse.

A K

▪ **Concernant le bail commercial**

- Qu'aucun droit au bail n'est apporté dans le cadre du présent apport, la Société Apporteuse conservant le droit au bail des locaux sis au 3^{ème} étage du bâtiment le Triade 3, situé à Montpellier (34), 215 rue Samuel Morse ;
- la branche d'activité apportée sera désormais exploitée dans des locaux sis au 1^{er} étage du bâtiment le Triade 3, situé à Montpellier (34), 215 rue Samuel Morse pour lesquels la Société Bénéficiaire a d'ores et déjà signé un bail avec effet au 1^{er} Aout 2013 et y a installé son siège social.

▪ **Concernant le personnel**

- que sont transférés les seuls contrats de travail des salariés attachés à la branche d'activité à transmettre sont ceux des salariés figurant sur la liste ci-annexé.
- qu'il n'existe actuellement aucune cession de salaires, aucune mesure de paiement directe de pensions alimentaires et aucune procédure de saisie - attribution sur salaires à l'encontre de son employée et qu'en conséquence le paiement direct des salaires à cette dernière est parfaitement libératoire ;
- qu'il n'existe aucun contentieux prud'homal en cours ou potentiel,

▪ **Concernant les contrats intuitu personae**

- Que les mandats de Commissariat aux comptes confié par les clients composant le portefeuille apporté ne pourront être transmis en cas de désaccord des clients et devront faire l'objet pour chacun d'eux de la publicité légale.

▪ **Concernant les engagements hors bilan**

La Société Apporteuse n'a souscrit aucun engagement hors bilan dans le cadre de l'activité apportée.

IA 

ARTICLE 1.3 - PROPRIETE ET JOUISSANCE

La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Cependant, il est expressément stipulé que les opérations tant actives que passives, engagées pour l'exploitation de la branche d'activité apportée, effectuées par la société AXIOME AUDIT, depuis le **1^{er} aout 2013**, seront considérées comme ayant été faites de plein droit pour le compte exclusif de la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE.

Le représentant de la société AXIOME AUDIT déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, quant à elle, accepte de prendre le jour où elle entrera effectivement en possession des biens, tous les actifs et passifs, tels qu'ils existeront alors et comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent traité d'apport (sur la base des comptes arrêtés au 31 juillet 2013).

D'une manière générale, la Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Apporteuse, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE déclare bien connaître et accepter les modifications intervenues ou sur le point d'intervenir entre le 1^{er} aout 2013 et la date de réalisation de l'apport, dans la consistance des actifs apportés ou du passif pris en charge.

A cet égard, la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE se reportera à la comptabilité tenue par la société AXIOME AUDIT.

K. *IA*

CHAPITRE II : CHARGES ET CONDITIONS

Les apports qui précèdent sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

ARTICLE 2.1 - ENONCE DE CES CHARGES ET CONDITIONS

A/ La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société AXIOME AUDIT, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société AXIOME AUDIT sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Bénéficiaire de payer en l'acquit de la Société Apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la Société Bénéficiaire, le passif de la Société Apporteuse, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la Société Bénéficiaire prendra en charge le passif de la Société Apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de l'apport projeté, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera aux biens apportés.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société AXIOME AUDIT, à la date du 31 juillet 2013, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 31 juillet 2013, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

ARTICLE 2.2- LES APPORTS DE LA SOCIETE AXIOME AUDIT SONT EN OUTRE, FAITS SOUS LES AUTRES CHARGES ET CONDITIONS SUIVANTES :

A/ La Société Bénéficiaire de l'apport aura tous pouvoirs, dès la réalisation de l'apport, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE exécutera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Apporteuse.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société AXIOME AUDIT s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la Société Apporteuse et ceux de ses salariés transférés à la Société Bénéficiaire par l'effet de la loi, subsisteront entre la Société Bénéficiaire et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE sera donc substituée à la Société Apporteuse en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

ARTICLE 2.3. - POUR CES APPORTS, LA SOCIETE AXIOME AUDIT PREND LES ENGAGEMENTS CI-APRES :

A/ La Société Apporteuse s'oblige jusqu'à la date de réalisation de l'apport, à poursuivre l'exploitation de la branche d'activité apportée, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société AXIOME AUDIT s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE III : REMUNERATION DES APPORTS

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société AXIOME AUDIT à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE s'élève donc à **210** euros.

En représentation de ces apports nets, il sera attribué à la société AXIOME AUDIT, **SEPT (7)** parts sociales de 30 euros chacune émise au perd, soit **DEUX CENT DIX (210)** euros, créées à titre d'augmentation de son capital par la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE.

Les SEPT (7) parts nouvelles seront créées jouissance du 1^{er} aout 2013 et entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent apport partiel d'actif est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'associé unique de la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, de l'augmentation de capital indiquée plus haut, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de **SEPT (7)** parts nouvelles de 30 euros chacune, attribuées à la Société Apporteuse en rémunération de son apport ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AXIOME AUDIT, de la présente opération d'apport.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le **31 janvier 2014** au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

CHAPITRE V : DECLARATIONS GENERALES

Monsieur Frédéric CARROBE, ès-qualités, déclare :

- Que la société AXIOME AUDIT n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967, de la loi du 25 janvier 1985 ou du Livre VI du Code de commerce et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Que la société AXIOME AUDIT n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Que la société AXIOME AUDIT a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens matériels apportés ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que ni la branche apportée, ni le matériel, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la Société Apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société AXIOME AUDIT s'oblige à tenir à la disposition de la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE, pendant trois ans, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les livres, documents et pièces comptables inventoriés relative à la période antérieure à la réalisation de l'apport.

CHAPITRE VI- DECLARATIONS FISCALES

ARTICLE 6.1 - DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

ARTICLE 6.2- DISPOSITIONS PLUS SPECIFIQUES

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

6.2.1. DROITS D'ENREGISTREMENT

Le représentant de la Société Apporteuse précise ici que le présent apport partiel d'actif a pour objet un ensemble d'éléments, représentant un secteur complet d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif donnera seulement ouverture au droit fixe prévu à l'article 816 du Code général des Impôts.

6.2.2. IMPOT SUR LES SOCIETES

En ce qui concerne les impôts directs, les parties entendent placer, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code général des impôts, le présent apport sous le régime spécial défini à l'article 210 A dudit code.

a) En conséquence, la société AXIOME AUDIT s'engage :

- **conserver les titres reçus en rémunération des apports pendant un délai de trois ans à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital de la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE,**
- à calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

b) De son côté, la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE s'engage :

- à reprendre dans ses comptes annuels, les éléments d'actif immobilisé apportés étant valorisés à la valeur comptable qu'ils avaient au 31 juillet 2013 dans la Société Apporteuse, les écritures comptables de la société AXIOME AUDIT, en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée ;
- à reprendre au passif de son bilan les provisions afférentes à la branche complète d'activité apportée dont l'imposition a été différée chez la Société Apporteuse ;
- à se substituer à la Société Apporteuse pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée chez cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du CGI ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse,

La Société Bénéficiaire joindra à ses déclarations de résultat les états prévus à l'article 54 septies du CGI.

6.2.3. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les soussignés constatent que la présente opération d'apport partiel d'actif constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société Bénéficiaire continuera la personne de la Société Apporteuse et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'apport partiel d'actif et qui auraient en principe incombé à la Société Apporteuse.

En outre, la Société Bénéficiaire continuera la personne de la Société Apporteuse et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Apporteuse si elle avait réalisé l'opération.

6.2.4. PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la Société Bénéficiaire prendra à sa charge l'obligation d'investir de la Société Apporteuse en ce qui concerne les salaires versés par cette dernière depuis le 1er janvier 2013.

6.2.5. PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE POUR LA BRANCHE CONSIDEREE

La Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Apporteuse, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

6.2.6. PARTICIPATION DES SALAIRES AUX FRUITS DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE POUR LA BRANCHE CONSIDEREE

La Société Bénéficiaire s'engage à se substituer aux obligations de la Société Apporteuse au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la Société Apporteuse, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

Corrélativement, elle bénéficiera de tous droits de la Société Apporteuse.

CHAPITRE VII: DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 7.1 - FORMALITES

A/ La société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

ARTICLE 7- 2 - DESISTEMENT

Le représentant de la Société Apporteuse déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Bénéficiaire de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Apporteuse, pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 7.3- REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

ARTICLE 7.4 - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société AXIOME AUDIT ET STRATEGIE.

ARTICLE 7.5- ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

ARTICLE 7.6- POUVOIRS

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

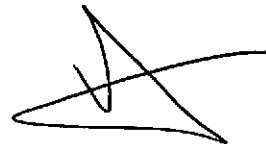
ARTICLE 7.7- AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à *Montpellier*
Le *15/11/2013*
En huit exemplaires



LA SOCIETE APORTEUSE
P/AXIOME AUDIT
Monsieur Frédéric CARROBE



LA SOCIETE BENEFICIAIRE
P/AXIOME AUDIT ET STRATEGIE
Monsieur Steve AMAT



ANNEXE 1 – SITUATION COMPTABLE DE LA SOCIETE APPORTEUSE **ARRETEE AU 31/07/2013**

AXIOME AUDIT	BILAN ACTIF	page 1
Période du 01/01/2013 au 31/07/2013	Présenté en Euros	Edité le 10/10/2013

ACTIF		du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	4 878	4 878				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	134 166		134 166	8,70	134 166	10,91
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage Industriels						
Autres immobilisations corporelles	71 765	63 598	8 167	0,53	12 921	1,05
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	380 289		380 289	24,65	380 289	30,92
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 383		3 383	0,22	3 383	0,28
TOTAL (I)	594 481	68 476	526 005	31,08	530 759	43,17
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	807 015	175 406	631 607	40,94	303 834	24,71
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	16 533		16 533	1,07	101 936	8,29
. Personnel	95		95	0,01	95	0,01
. Organismes sociaux	19 526		19 526	1,27		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	60 165		60 165	3,91	61 773	5,02
. Autres	102 589		102 589	6,83	11 588	0,94
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	9,72	200 000	16,27
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	30 553		30 553	1,89	18 856	1,52
Charges constatées d'avance	5 708		5 708	0,37	649	0,05
TOTAL (II)	1 192 184	175 408	1 016 776	65,91	698 731	56,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 786 665	243 884	1 542 781	100,00	1 229 490	100,00

AXIOME AUDIT

PASSIF	du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)	du 01/01/2012 au 31/12/2012 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 60 000)	60 000 2,83	60 000 4,88
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	45 404 2,84	45 404 3,69
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 000 0,39	6 000 0,49
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	255 420 18,58	234 644 19,08
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	151 689 9,83	20 776 1,89
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	518 514 33,81	366 824 28,84
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	12 000 0,78	
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	12 000 0,78	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	226 501 14,83	254 027 23,88
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	20 000 1,30	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349 963 22,69	186 786 13,57
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	71 224 4,82	89 433 7,27
. Organismes sociaux	66 347 4,33	100 473 8,17
. Etat, impôts sur les bénéfices	62 248 4,03	3 563 0,29
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	122 691 7,95	78 527 8,39
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 599 0,43	4 937 0,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	83 301 5,43	66 500 3,41
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 392 0,22	98 419 8,00
TOTAL (IV)	1 012 267 65,81	862 665 70,18
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 542 781 100,00	1 229 490 100,00

COMPTE DE RÉSULTAT				du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation absolue (7 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 131 456		1 131 456	100,00	1 284 744	100,00	-153 288	-11,92
Chiffres d'Affaires Nets	1 131 456		1 131 456	100,00	1 284 744	100,00	-153 288	-11,92

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			4 200	0,37	4 286	0,33	-86	-2,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 343	0,38	49 172	3,83	-44 829	-91,18
Autres produits					722	0,06	-722	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 139 999	100,75	1 338 924	104,22	-198 925	-14,85
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			515 163	45,53	601 096	46,79	-85 933	-14,29
Impôts, taxes et versements assimilés			14 368	1,27	24 788	1,93	-10 420	-42,03
Salaires et traitements			281 703	24,50	440 981	34,32	-159 278	-35,11
Charges sociales			98 996	8,75	170 829	13,39	-71 833	-42,04
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 754	0,42	8 154	0,63	-3 400	-41,69
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			26 159	2,31	52 875	4,12	-26 716	-50,52
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 000	1,06			12 000	100,00
Autres charges					10 365	0,81	-10 365	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)			953 144	84,24	1 309 089	101,00	-355 945	-27,18
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			186 855	16,51	29 835	2,32	157 020	526,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			3 006	0,27	3 714	0,29	-708	-19,05
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			3 006	0,27	3 714	0,29	-708	-19,05
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			4 664	0,41	9 126	0,71	-4 462	-48,88
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			4 664	0,41	9 126	0,71	-4 462	-48,88
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 657	-0,14	-5 413	-0,41	3 756	60,39
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			185 198	16,37	24 422	1,90	160 776	658,32

PC

IA

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/07/2013

Présenté en Euros

Edité le 10/10/2013

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation absolue (7 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 111	2,84		
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	32 111	2,84		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		83	0,01	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		83	0,01	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	32 111	-83	-0,00	
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	65 619	5,80	3 563	0,28
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 175 116	103,86	1 342 637	104,61
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 023 427	88,45	1 321 861	102,89
RÉSULTAT NET	151 689	13,41	20 776	1,62
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>	
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail Immobilier				

ACTIF		du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		4 878	4 878				
205000 CONCESS. BREVETS LICENCES		4 878		4 878	0,32	4 878	0,40
280500 AMORT. CONCES. BREVETS LICE			4 878	-4 878	-0,31	-4 878	-0,39
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles		134 166		134 166	8,70	134 166	10,81
208000 CLIENTELES RACHETEEES		134 166		134 166	8,70	134 166	10,81
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage Industriels							
Autres immobilisations corporelles		71 765	63 598	8 167	0,53	12 921	1,05
218100 AGENCEMENTS. INSTAL DIV		9 165		9 165	0,33	9 165	0,75
218200 MATERIEL DE TRANSPORT		3 846		3 846	0,25	3 846	0,31
218300 MAT BUREAU & INFORMATIQUE		43 748		43 748	2,84	43 748	3,56
218400 MOBILIER		15 006		15 006	0,97	15 006	1,22
281810 AMORT. AG. CONS. DIVERSES			11 265	-11 265	-0,72	-6 511	-0,52
281820 AUTRE IMMOB. INCORPORELLES			3 846	-3 846	-0,24	-3 846	-0,30
281830 AMORTISS. MAT. BUR & INFORM			35 211	-35 211	-2,27	-35 211	-2,85
281840 AMORT. MOBILIER			13 277	-13 277	-0,85	-13 277	-1,07
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		380 289		380 289	24,63	380 289	30,53
261000 TITRES DE PARTICIPATION		1 676		1 676	0,11	1 676	0,14
261100 PARTS AUDIT ET STRATEGIE		378 613		378 613	24,54	378 613	30,39
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		3 383		3 383	0,22	3 383	0,28
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS		3 383		3 383	0,22	3 383	0,28
TOTAL (I)		594 481	68 476	526 005	34,09	530 759	43,17
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		807 015	175 408	631 607	40,94	303 834	24,71
411000 CLIENTS		439 335		439 335	28,48	228 550	18,59
411100 GROUPE URBASOLAR		13 727		13 727	0,88	45 230	3,68
416000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGE		197 289		197 289	12,73	183 390	14,52
418100 CLIENTS FACT A ETABLIR		156 664		156 664	10,13		
491000 PROV. DEPRE. CLIENTS			175 408	-175 408	-11,36	-153 337	-12,49
Autres créances							
Fournisseurs débiteurs		16 533		16 533	1,07	101 936	8,29
401000 FOURNISSEURS		16 533		16 533	1,07	101 936	8,29

AXIOME AUDIT

ACTIF	du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)				Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Personnel	95		95	0,01	95	0,01
421070 REM. BORIS RICARD	95		95	0,01	95	0,01
. Organismes sociaux	19 526		19 526	1,27		
437120 REUNICA	19 526		19 526	1,27		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	60 165		60 165	3,90	61 773	5,02
445620 TVA DEDUCT.S/IMMOBILISAT.	0		0	0,00	440	0,04
445663 TVA DEDUCT.S/FRAIS GENER. 19.6%	25 092		25 092	1,63	41 881	3,41
445666 TVA DEDUCT. S/FORMATION	994		994	0,06		
445716 TVA COLLECTEE FORMATION					735	0,06
445860 TVA S/FACT.NON PARVENUES	34 079		34 079	2,21	18 717	1,52
. Autres	102 589		102 589	6,65	11 588	0,94
455300 CPTC COURANT HOLDING ABC	102 588		102 588	6,65	11 588	0,94
461085 FD CAMILLE PINTO	1		1	0,00		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	9,72	200 000	16,27
503037 DAT 80000€	30 000		30 000	1,94	80 000	6,51
503038 DAT 09/2012 120 000 €	120 000		120 000	7,78	120 000	9,76
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	30 553		30 553	1,99	18 856	1,53
512110 CREDIT AGRICOLE	24 303		24 303	1,53	15 237	1,24
518800 INTERETS A RECEVOIR	6 225		6 225	0,40	3 600	0,29
531100 CAISSE AXIOME AUDIT	25		25	0,00	20	0,00
Charges constatées d'avance	5 708		5 708	0,37	649	0,05
486000 CHARGES CONSTAT.D_AVANCE	5 708		5 708	0,37	649	0,05
TOTAL (II)	1 192 184	175 408	1 016 776	65,91	698 731	56,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 786 665	243 884	1 542 781	100,00	1 229 490	100,00

PASSIF	du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)		du 01/01/2012 au 31/12/2012 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 60 000)	60 000	3,83	60 000	4,88
101300 CAPITAL APPELE VERSE	60 000	3,83	60 000	4,88
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	45 404	2,94	45 404	3,69
104100 PRIME D EMISSION	45 404	2,94	45 404	3,69
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	6 000	0,39	6 000	0,49
106110 RESERVE LEGALE PROP.DITE	6 000	0,39	6 000	0,49
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	255 420	16,50	234 644	19,08
106800 AUTRES RESERVES	255 420	16,50	234 644	19,08
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	151 689	9,83	20 776	1,69
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	518 514	33,61	366 824	29,84
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	12 000	0,70		
151800 PROVISIONS POUR RISQUES	12 000	0,78		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	12 000	0,78		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	226 501	14,68	254 027	23,66
164100 PRET 02GR1J010PR	226 501	14,68	254 027	23,66
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	20 000	1,30		
455400 COMPTE COURANT AUDIT&STRATEGIE	20 000	1,30		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349 963	22,88	166 786	13,57
401000 FOURNISSEURS	121 330	7,85	54 005	4,39
408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	228 633	14,82	112 781	9,17
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	71 224	4,82	89 433	7,27
426200 CONGES A PAYER	57 229	3,71	33 899	2,76
426600 PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	13 995	0,91	55 533	4,52
. Organismes sociaux	66 347	4,30	100 473	8,17
431000 URSSAF	13 870	0,90	18 491	1,50
437200 REUNICA	20 959	1,36	12 965	1,05
437800 GENERALI	126	0,01	1 498	0,12
437810 EOVI C	985	0,05	45	0,00

AXIOME AUDIT

PASSIF	du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)	du 01/01/2012 au 31/12/2012 (12 mois)
437811 EOVING	1 059 0,07	815 0,07
438200 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	25 181 1,83	14 916 1,21
438600 ORGANISME SOCIAUX A PAYER	4 168 0,27	51 742 4,21
. Etat, impôts sur les bénéfices	62 248 4,03	3 563 0,29
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	62 248 4,03	3 563 0,29
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	122 691 7,95	78 527 6,39
445510 TVA A DECAISSER	18 430 1,19	330 0,03
445710 445710	9 126 0,59	
445712 TVA COLLECTEE à 19.6%	56 779 3,68	45 848 3,73
445715 TVA 19.6 DOUTEUX	32 349 2,10	32 349 2,63
445716 TVA COLLECTEE FORMATION	823 0,05	
445870 TVA S/FACT.A ETABLIR	5 184 0,34	
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 599 0,43	4 937 0,40
448600 ETAT AUTRES CH. A PAYER	6 599 0,43	4 937 0,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	83 301 5,40	66 500 5,41
411000 CLIENTS	14 181 0,92	348 0,03
419800 RRR à accorder et avoirs à établir	5 491 0,36	
455200 CPTÉ COURANT AXIOME ABC	5 873 0,39	6 073 0,49
457000 DIVIDENDES	30 0,02	30 0,00
461010 FD STEVE AMAT		2 541 0,21
461086 FD KAREN GRANGEON	296 0,02	196 0,02
461088 FD Stanislas DE NARKEVITCH	117 0,01	
467000 AUTRES CPTES DEB.OU CRED.	57 313 3,71	57 313 4,86
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 392 0,22	98 419 8,00
487000 PROD.CONSTATES D_AVANCE	3 392 0,22	98 419 8,00
TOTAL(IV)	1 012 267 65,81	862 665 70,16
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 542 781 100,00	1 229 490 100,00




Période du 01/01/2013 au 31/07/2013

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/10/2013

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (7 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	1 131 456		1 131 456	100,00	1 284 744	100,00	-153 288	-11,92	
706052 HONORAIRES COMMISSARIAT	1 045 460		1 045 460	92,40	1 154 061	89,83	-108 601	-9,40	
706054 CAA CAT CAF CATRANSFO MTP	16 700		16 700	1,48	29 150	2,27	-12 450	-42,70	
706055 Honoraires spécifiques	3 426		3 426	0,30	15 376	1,20	-11 950	-77,71	
706056 CAA CAT CAF CATRANSFO ALES	2 400		2 400	0,21	2 460	0,19	-60	-2,43	
706057 CAA CAT CAF CATRANSFO PERP					2 500	0,19	-2 500	-100,00	
706062 SOUS-TRAITANCE CAC					13 867	1,08	-13 867	-100,00	
708000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNE	59 351		59 351	5,25	60 000	4,67	-649	-1,07	
708300 DROIT FIXE ART. L821-5	2 620		2 620	0,23	4 980	0,39	-2 360	-47,38	
708400 CONTRIB. CONTROLE ART.L821-2	1 499		1 499	0,13	2 350	0,18	-851	-56,20	
Chiffres d'Affaires Nets	1 131 456		1 131 456	100,00	1 284 744	100,00	-153 288	-11,92	

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			4 200	0,37	4 286	0,33	-86	-2,00
741100 SUBVENTIONS			4 200	0,37	4 286	0,33	-86	-2,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 343	0,38	49 172	3,83	-44 829	-91,16
781740 reprise PRV DEPREC clients			4 088	0,36	48 434	3,77	-44 346	-91,55
791000 TRANSFERT DE CH.D_EXPLOIT			255	0,02	738	0,06	-483	-65,44
Autres produits					722	0,06	-722	-100,00
758000 PRODUITS DIV.GESTION COUR					722	0,06	-722	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 139 999	100,76	1 338 924	104,22	-198 925	-14,85
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			515 163	45,53	601 096	46,79	-85 933	-14,29
604000 ACHATS D_ETUDES/CAC			265 654	23,45	285 651	22,23	-19 997	-6,09
606110 FOURN.NON STOCK.(ELECT.)			3 111	0,27	1 535	0,12	1 576	102,87
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP			3 907	0,35	9 506	0,74	-5 599	-58,89
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVES			6 374	0,56	11 092	0,86	-4 718	-42,53
613100 LOCATIONS MOBILIERES			2 741	0,24	3 990	0,31	-1 249	-31,29
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES			58 248	5,15	75 150	5,85	-16 902	-22,48
614000 CHARGES LOCATIVES			5 734	0,51	12 980	1,01	-7 246	-55,81
615200 ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIEN IMMOBILIERS			7 017	0,62	9 362	0,73	-2 345	-25,04
615600 MAINTENANCE					441	0,03	-441	-100,00
616000 PRIMES D_ASSURANCES			2 185	0,19	3 839	0,30	-1 654	-43,87
618000 INFORMATIQUE			17 396	1,54	21 696	1,69	-4 300	-19,81
618100 DOCUMENTATION DIVERSE					512	0,04	-512	-100,00
618300 DOCUMENTATION TECHNIQUE			1 598	0,14	4 674	0,36	-3 076	-65,80
618400 FORMATION DU PERSONNEL			5 070	0,45	6 790	0,53	-1 720	-25,32
622600 HONORAIRES			11 943	1,06	5 043	0,39	6 900	138,82
622700 frais d'actes et de contentieux			85	0,01	250	0,02	-165	-65,99
622800 FRAIS DE GROUPE			5 992	0,53			5 992	N/A
622850 PARTICIPATION FRAIS DE GR			86	0,01	8 425	0,66	-8 339	-98,87
623100 ANNONCES & INSERTION			133	0,01	125	0,01	8	6,40
623200 SPONSORING			390	0,03	9 097	0,71	-8 707	-95,79
623400 CADEAUX CLIENTS			287	0,03	3 299	0,26	-3 012	-91,29
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS					35	0,00	-35	-100,00
625100 FRAIS AUTOROUTES			753	0,07	1 041	0,08	-288	-27,68
625200 VOYAGES & DEPL. DIVERS			60 506	5,35	80 158	6,24	-19 652	-24,51

AXIOME AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation absolue (7 / 12)	%
625701 RECEPTION	1 224	5 721	-4 497	-78,80
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOM.	8 000	12 064	-4 064	-33,68
627500 SERVICES BANCAIRES	799	1 167	-368	-31,52
628100 COTISATIONS	45 930	27 455	18 475	67,29
Impôts, taxes et versements assimilés	14 368	24 788	-10 420	-42,83
631200 TAXE APPRENTISSAGE	2 650	2 730	-80	-2,92
631300 FORMATION CONTINUE	3 559	9 930	-6 371	-64,15
635110 CVAE	1 932	2 849	-917	-32,18
635120 TAXE FONCIERE	4 269	7 319	-3 050	-41,66
637100 RSI JCS	1 959	1 960	-1	-0,04
Salaires et traitements	281 703	440 981	-159 278	-36,11
641100 SALAIRES APPOINT.COMMIS.	270 891	404 897	-134 006	-32,02
641150 INDEMNITES STAGIAIRES	7 546	7 706	-160	-2,07
641200 CONGES PAYES	23 330	6 106	17 224	282,08
641300 PRIMES DIVERSES	-41 538	11 208	-52 746	-470,00
641400 INDEMNITES DE PRECARITE CDD	10 626		10 626	NIS
641410 TICKETS RESTO	10 849	11 064	-215	-1,93
Charges sociales	98 996	170 829	-71 833	-42,04
645000 CH SOC ET FISC/CONGES PAY	10 265	2 687	7 578	292,02
645100 COTISATIONS A L_URSSAF	78 961	117 562	-38 601	-32,82
645300 ARRCO	21 928	33 419	-11 491	-34,37
645330 GENERALI	3 050	4 613	-1 563	-33,87
645340 LANGUEDOC MUTUALITE	1 391	2 402	-1 011	-42,08
645800 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	-18 198	4 932	-23 130	-468,87
647120 ANCV chèques vacances		3 739	-3 739	-100,00
647500 AMETRA	1 600	1 476	124	8,40
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 754	8 154	-3 400	-41,60
681120 DOT AMORT CORPO	4 754	8 154	-3 400	-41,60
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	26 159	52 875	-26 716	-50,52
681740 DOT PROV DEPRE CREANCES	26 159	52 875	-26 716	-50,52
Dotations aux provisions pour risques et charges	12 000		12 000	NIS
681500 DOT PROV RISQUES ET CHARGES	12 000		12 000	NIS
Autres charges		10 365	-10 365	-100,00
654000 Pertes sur créances irrécouvrables		10 270	-10 270	-100,00
658000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE		95	-95	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	953 144	1 309 089	-355 945	-27,18
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	186 855	29 835	157 020	528,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	3 006	3 714	-708	-19,05
763800 INTERETS SUR DAT	3 006	3 714	-708	-19,05
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	3 006	3 714	-708	-19,05
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés	4 664	9 126	-4 462	-49,08
661100 INTERET EMPRUNT	4 664	9 126	-4 462	-49,08
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	4 664	9 126	-4 462	-49,08

K A

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/07/2013

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 10/10/2013

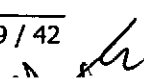
COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2013 au 31/07/2013 (7 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (7 / 12)	%
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 657	-0,14	-5 413	-0,41	3 756	69,39
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	185 198	18,37	24 422	1,50	160 776	659,32
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 111	2,84			32 111	N/S
771800 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION	32 111	2,84			32 111	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	32 111	2,84			32 111	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			83	0,01	-83	-100,00
671200 PENALITES AMENDES FISCALES ET PENALES			83	0,01	-83	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			83	0,01	-83	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	32 111	2,84	-83	-0,00	32 194	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	65 619	5,80	3 563	0,28	62 056	N/S
695000 IMPOT SUR LES BENEFICES	65 619	5,80	3 563	0,28	62 056	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 175 116	103,86	1 342 637	104,61	-167 521	-12,41
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 023 427	90,45	1 321 861	102,89	-298 434	-23,67
RÉSULTAT NET	151 689	13,41	20 776	1,62	130 913	620,12
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail Immobilier						

LA

KH

ANNEXE 2 – LISTE DES MANDATS APPORTES

FORME	DESIGNATION
	AQUAFADAS
SAS	ARCHIPRESS
SA	Bréguiboul
SAS	Cafés Bibal
SAS	CAFES BIBAL torrefacteur
SAS	CAFES BIBAL VENDINGS
SARL	CAP HORN
	CONTRALCO
	DOLCE CAFE
EURL	DUCLOS INTERNATIONAL <= PONI
SARL	ES INDUSTRIE & HOTEL
SA	ESCOT TELECOM
	FID4PRO
	FINANCIERE MESTRE
	FLAUGERGUES AMENAGEMENT
SARL	FONDATIONS
SARL	FONTES ARCHITECTURE
	GERMAIN TRAITEUR
	GICB
SA	GOLF DE COULONDRES
SELAR	GRANDE PHARMACIE DE LA GARE
SAS	GREENWALL
SA	HAIFA France <= DUCLOS INTERNATIONAL
SAS	HUGAR
SA	LOCUTIL
	LONGUE DUREE LOCUTIL
	LONGUE DUREE WALLGREN
	NOUVELLES DESTINATIONS
SAS	OENOBANDS
SA	ORCHESTRA
	PACA PARTICIPATIONS
SA	ROXANE
	SATT - AxLR
SARL	SEFITEG
	SENS PREMIUM
SA	SODEPLA
SA	SOLIGNAC
SA	STIM PARC INDUSTRIEL
	SUD PERFUSION



FORME	DESIGNATION
SAS	TOPNIR SYSTEMS
	TRAIT D UNION
SAS	VERCHANT
SAS	VISION SERVICES
SA	WALLGREN

ANNEXE 3 – LISTE DES IMMOBILISATIONS APPORTEES

Description	VNC
• Logiciel auditsoft	0
• Véhicule Smart	0
• 6 ordinateurs complets	1 620 €
• Mobilier de Bureau	1 480 €
Total	3 100 €

ANNEXE 4 – LISTE DES SALARIES ATTACHES A LA BRANCHE APPORTEE

- Steve AMAT
- Pierrick BELEN
- Jessica BELEN
- Josselin NAZON
- Marine NAVARRO
- Karen GRANGEON
- Stanislas DE NARKEVITCH